



Par Mr. Arturs MICKEVICS, président du comité technique de gymnastique artistique masculine 14 août 2017

Le CTM de la FIG a apporté les interprétations correctes et clarifications suivantes concernant le code de pointage 2017-2020 lors de la réunion de juin 2017. L'information, ci-dessous, répond aux questions fréquemment posées lors des derniers cours de juges et est séparée en deux sections distinctes. Les clarifications du code de pointage et les nouveaux éléments réalisés officiellement avec succès depuis la dernière édition du code. Une version mise à jour du code de pointage publiée dans toutes les langues officielles sera disponible en septembre.

I. Clarifications concernant le code de pointage 2017-2020

Information au sujet des déductions du jury E

Lors des réceptions, un petit pas ou saut sont définis par un écart maximum de "un pied" entre les pieds (distance du pas ou du saut). Tout écart supérieur sera considéré comme grand pas ou saut et se verra attribuer une faute moyenne (-0.3), conformément ce qui a été présenté dans la partie des questions lors des cours.

SOL

La surface totale du praticable doit être utilisée. Le gymnaste doit aller vers et/ou venir de chaque coin du praticable. Si la dernière série acrobatique du gymnaste conduit celui-ci vers le coin inutilisé, l'exigence d'utilisation de chaque coin sera remplie.

Si un gymnaste réalise deux ou plusieurs éléments pour obtenir des bonus de connexions et reçoit une déduction - faute grossière - pour réception non maîtrisée ou enchaînement immédiat par un saut à l'appui facial, alors aucun bonus de connexion ne pourra pas être accordé pour une liaisons d'éléments dont un présentant une faute grossière.

Les Eléments suivants : I.44 Endo à l'ATR (2 sec.) et I.45 Endo carpé jambes serrées à l'ATR (2 sec.), (aussi avec jambes écartées dans la phase finale de l'élément) ne doivent pas venir nécessairement depuis l'appui tendu renversé pour être reconnus.

CHEVAL D'ARCONS

Si un gymnaste réalise un Wu Guonian (III.83) et continue avec un russe 180° à l'extrémité du cheval, il va recevoir les valeurs E+A. Les mots "ou plus de tours" se réfèrent aux tours réalisés durant le transport. Lorsque le gymnaste atteint l'extrémité opposée du cheval avec ses 2 mains, le transport est considéré comme terminé et le gymnaste peut ajouter tout élément répertorié dans le code de pointage (Russe 180, Russe 360, etc...).

L'élément II.51, Stöckli inverse ou SDA jambes écartées à l'appui tendu renversé et retour à l'appui jambes écartées ou au cercle. Les mots « ou au cercle » doivent être supprimés. Cet élément (réalisé avec cercle) est considéré comme partie D. (Les corrections du texte évitent, également, les incohérences avec les règles d'augmentations de valeurs concernant les éléments à l'appui tendu renversé).

Textes simplifiés concernant les chutes : tous les éléments répertoriés dans les EGII & EGIII, à l'exception des éléments passant par l'appui tendu renversé avec retour à l'appui jambes écartées, doivent être enchaînés par un élément répertorié dans le code de pointage pour recevoir leurs valeurs. Si une chute survient, aucune valeur de difficulté partielle ne peut être accordée. Dans le cas d'une chute survenue juste



après le début de l'élément suivant, l'élément qui précède sera crédité de sa valeur de difficulté.

ANNEAUX

Répétitions spéciales : Les positions basiques à l'appui comme, par exemple, équerre et équerre jambes verticales ne sont pas incluses dans les règles de répétitions spéciales puisqu'ils sont considérés comme étant des éléments de force différents, conformément ce qui a été présenté durant les cours. Un gymnaste peut, dans ce cas, réaliser un établissement avant à l'équerre simple et un autre établissement avant à l'équerre jambes verticales dans le même exercice. Il ne sera, toutefois, pas autorisé plus d'une fois la même position finale (force) dans chaque groupe d'élément. Par exemple : présenter une bascule à l'équerre et établissement avant à l'équerre dans le même exercice ne sera pas possible.

Maintien (élément de force) qui précède un mouvement d'élévation en force avec un angle important. Il y a une déduction maximum de 0.3 applicable pour cette erreur (Art. 9.2.10). Le tableau de l'article 9.4 sera complété pour clarifier les déductions équivalentes à celles-ci pour les positions de maintiens - déductions répétées (max 0.3)

Roulé en avant de l'appui à la suspension (élément I.7) : Cet élément sera, également, reconnu depuis toute position d'appui ou de l'hirondelle.

Élévations en force : ex. Montée à l'hirondelle depuis la croix. Les épaules ne doivent pas s'élever au-dessus de la position finale de maintien. Le texte suivant doit être édité dans l'article 9.2.13 du code de pointage : « Aux anneaux, durant les mouvements allant vers une position de maintien, les épaules ne doivent pas s'élever au-dessus de leur position prévue lors de la position de maintien finale ».

Un élan à l'appui tendu renversé (maintenu 2 sec.) est exigé dans l'exercice et doit être comptabilisé dans les 10 éléments qui comptent. Le texte « dans les 8 éléments qui comptent pour les juniors » sera ajouté.

Art 12.2.2.2. Pour plus de clarté : Tous les éléments des groupes EGII ou EGIII réalisés sont concernés par cette règle qu'ils soient comptabilisés dans les 10 éléments ou pas et ce, même si l'élément n'est pas reconnu suite à une exécution médiocre.

L'élément III.107 Balandin 1 & 3. Sa description (publication d'origine) va être corrigée par le texte suivant : « De la suspension verticale, établissement avec bras tendus vers l'hirondelle ou vers l'hirondelle inversée (2 sec.) »

SAUT

Correction de la valeur de quatre sauts répertoriés avec des valeurs initiales incorrectes dans le code de pointage GAM.

Date de mise en application : 1^{er} février 2018 (Avertissement préalable de 6 mois approuvé par le CE)

Le saut n°110 (Kroll), le Saut n°230 (Barbieri) et le saut n°342 Yurchenko groupé avec 2/1 t. seront dévalorisés en accord avec les principes appliqués pour tous les autres sauts : Modification de la note : de 4.0 à 3.6.

Le saut n°111 (Canbas) avait une valeur incorrecte et sera dévalorisé en accord avec les principes appliqués pour tous les autres sauts : Modification de la note : de 4.4 à 4.0.

BARRES PARALLELES

Répétitions spéciales – Éléments avec saltos : Un exercice ne peut comprendre plus d'une variation d'un même élément. Pour plus de clarté, les éléments suivants sont tous inclus dans cette règle : III.47, III.58, III.59 et III.65.



Exigences techniques souhaitées dans la réalisation du Bhavsar (Elément III.5). Cet élément doit être réalisé avec l'angle des épaules ouvert et le corps tendu à l'horizontale lors de la reprise des barres. Si le gymnaste reprend les barres avec une position du corps à plus de 45° par rapport à l'horizontale et/ou un angle de 90° au niveau des épaules, aucune valeur ne pourra être accordée pour cet élément et une déduction pour faute grossière (-0.5) sera appliquée (une seule fois).

Healy à l'appui brachial (Elément I.68) : Le texte suivant devra être ajouté : "aussi depuis l'appui tendu renversé sur une barre" et pour l'élément I.69 "Depuis un élément d'élan menant à l'appui tendu renversé sur une barre (min. B), Healy à l'appui brachial" sera le texte complet et correct. Cela va assurer une continuité par rapport aux textes concernant les éléments Healy.

BARRE FIXE

Art 15.2.2 – 6b. Texte actuel - Eléments avec tours : Un exercice ne peut comprendre qu'une seule variante de prise du même élément. Chronologiquement, le deuxième élément exécuté est considéré comme répétition.

Art 15.2.2 – 6b. Nouveau texte - Eléments avec tours : Un exercice ne peut comprendre qu'une seule variante de prise du même élément. Le cas échéant, l'élément avec la valeur de difficulté la plus haute sera pris en compte conformément à ce qui a été présenté aux cours et en adéquation avec les règles de répétitions spéciales qui concernent les autres agrès.

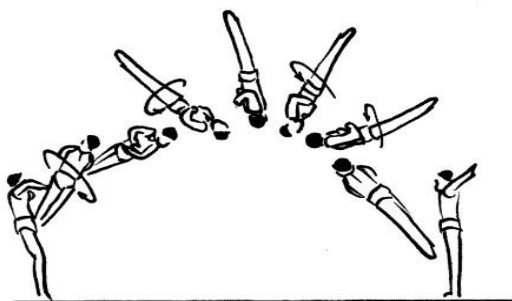
Le contenu du document reprenant les « questions fréquemment posées » (FAQ) publié le 20 novembre 2016, reste pertinent et approprié. Il sera ajouté à la prochaine mise à jour du code de pointage.

II. Nouveaux éléments réalisés sans faute grossière depuis la dernière édition du code de pointage.

SOL

GOSHIMA Takahiro (JPN)

- Salto avant tendu avec 7/2 tours.
- Valeur G (Elément II.48)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors de la finale par engins de la DTB-Pokal Team Challenge 2017 à Stuttgart (GER).
- Nom attribué : **GOSHIMA**



ZAPATA Rayderley (ESP)



MTC NEWSLETTER #32

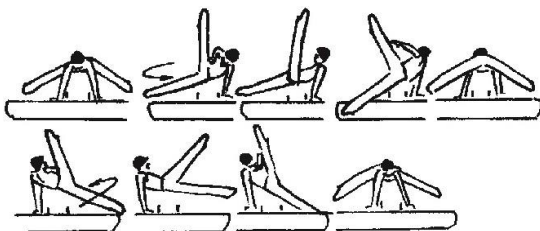
- Double salto avant groupé avec 3/2 tours.
- Valeur G (Elément II.60)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la coupe du monde (par agrès) 2016 à Cottbus (GER).
- Nom attribué : **ZAPATA**



CHEVAL D'ARCONS

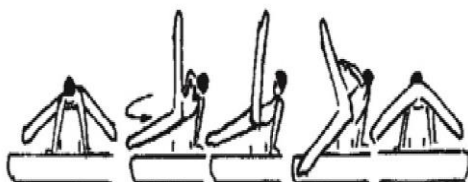
KEIKHA Saeedreza (IRI)

- Appui latéral, 1/1 pivot réalisé avec les 2 arçons entre les mains (cercles jambes serrées ou écartées).
- Valeur F (Elément II.30), déjà répertorié dans le code de pointage mais réalisé pour la 1^{ère} fois.
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la coupe du monde 2017 (par agrès) à Baku (AZE).
- Nom attribué : **KEIKHA**



KEIKHA Saeedreza (IRI)

- Appui latéral, 1/2 pivot réalisé avec les 2 arçons entre les mains (cercles jambes serrées ou écartées).
- Valeur C (Elément II.27)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications des jeux islamiques de la solidarité 2017 à Baku (AZE).
- Nom attribué : **KEIKHA 2**

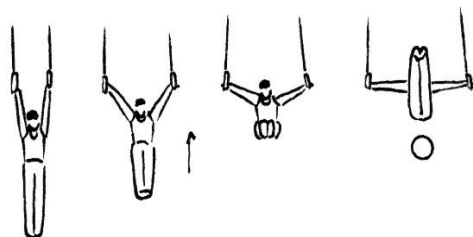




ANNEAUX

COLAK Ibrahim (TUR)

- Etablissement en force bras tendus à la croix équerre jambes verticales (2secs).
- Valeur E (Elément II.23)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la coupe du monde (par agrès) 2016 à Melbourne (AUS).
- Nom attribué : **COLAK**



WHITTENBURG Donnell (USA)

- Sortie triple salto arrière carpé.
- Valeur H (Element IV.42)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors de la finale par engins de la World Challenge Cup 2017 à Koper (SLO)
- Nom attribué : **WHITTENBURG**



SAUT

SHIRAI Kenzo (JPN)

- Scherbo avec 2/1 tours.
- Valeur 5.4 (Elément V.574) - déjà répertorié dans le code mais réalisé pour la 1^{ère} fois.
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la coupe du monde (par agrès) 2016 à Melbourne (AUS)
- Nom attribué : **SHIRAI 3**

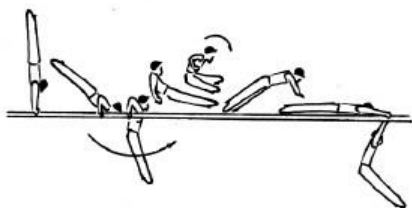




BARRES PARALLELES

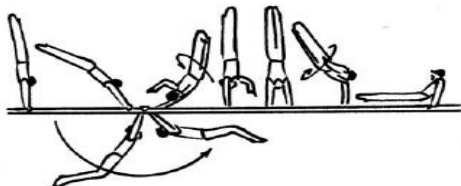
BABOS Adam (HUN)

- Passé des jambes écartées en arrière directement à la suspension.
- Valeur C (Elément I.9)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la World Challenge Cup 2016 à Szombathely (HUN)
- Nom attribué : **BABOS**



BAUMANN Christian (SUI)

- Grand tour arrière suivi de Makuts.
- Valeur F (Elément III.42)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la coupe du monde (par agrès) 2017 à Doha (QAT)
- Nom attribué : **BAUMAN**



GAGNON Joel (CAN)

- Etablissement av. en tournant en arrière avec salto groupé et ½ tour à l'appui brachial.
- Valeur C (Elément III.123)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des qualifications de la World Challenge Cup 2016 à Szombathely (HUN)
- Nom attribué : **GAGNON**





III. Eléments nommés de manière rétroactive :

CHEVAL D'ARCONS

URZICA Marius (ROU)

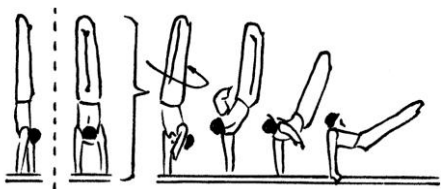
- Transport 3/3 en appui transversal avec 1/1 pivot réalisé en 2 cercles jambes écartées.
- Valeur E (Elément III.41)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des jeux olympiques 1996 à Atlanta (USA).
- Nom attribué : **URZICA 2**



BARRES PARALLELES

BEJENARU Nicolae (ROU)

- De l'appui tendu renversé sur une barre, Healy (360° ou plus) à l'appui.
- Valeur D (Elément I. 70), Valeur E (Après élément d'élan min B) (Elément I.71)
- Réalisé pour reconnaissance officielle lors des jeux olympiques 1988 à Séoul (KOR).
- Nom attribué : **BEJENARU**



Meilleures salutations,

Arturs MICKEVICS
MTC President

Andrew TOMBS
MTC Vice President

Traducción por Yves Bertinchamp (BEL, juez de brevet GAM)